

## Étape préalable à une demande d'accès

---

Les applications de la MSIPA intègrent une brique d'authentification Cerbère et ne peuvent être accessible qu'à partir du portail Cerbère.

Si vous ne disposez pas de compte Cerbère, rendez-vous à l'adresse suivante pour en créer un : <https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr>



Le guide utilisateurs Cerbère à l'usage des professionnels et des particuliers est accessible en cliquant sur l'icône Aide du portail d'authentification cerbère ou sur le site du SIPA (cliquez sur [guide utilisateurs Cerbère](#)).

*\*Si vous êtes un agent du MTES-MCT, DRAAF et DDI, vous disposez automatiquement d'un compte Cerbère. Votre support informatique local est votre premier interlocuteur.*

## Demandes d'accès et d'assistance

---

Une fois le compte Cerbère créé, le demandeur doit adresser une demande de certification et d'accès à ou aux application (s) du SIPA à l'adresse suivante : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr) en renseignant le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Adresse de messagerie	Application

Un mail vous sera envoyé lorsque le compte sera certifié et le(s) accès à (aux) l'application(s) ouverte(s). Vous pouvez retrouver toute la liste et les liens des différentes applications de la MSIPA sur le site SIPA à l'adresse suivante : <https://sipa.agriculture.gouv.fr/> et vous y connecter avec votre identifiant Cerbère.

**Attention : Vous devez vous authentifier avec Cerbère et non par mot de passe**

Pour obtenir de l'aide, merci d'adresser une demande à : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)